



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 69/2020/CACL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2020 A 09H00 AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT ATTRIBUTION D'AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR LES ENTREPRISES JNM MULTISERVICES, ISOCOOL 973, CRUSTAMER ET GC COMPETENCES

Nombre de Conseillers en exercice : 48
Nombre de Conseillers Présents : 30
Nombre de Procuracy : 1
Date de convocation : lundi 05 octobre 2020

Nombre de suffrages exprimés : 31
Vote :
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le mercredi 14 octobre à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.

Étaient présents en présentiel (salle de délibérations) :

Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente ; Gilles ADELSON, 2^{ème} vice-Président ; Nestor GOVINDIN, 2^{ème} membre du Bureau ; Julner BELIZAIRE ; Claire CHINON ; Sergine CHOU-TIAM ; Christian FAUBERT ; KHAN Farah ; Chester LEONCE ; Roland LOE-MIE ; Mylène MAZIA ; Hélène PAUL ; Rolande SILEBER ; Didier SILIGHINI ; Eliodore TORVIC ; Patricia VICTOR ; Serge BAFAU, 6^{ème} vice-Président ; Anne-Michèle ROBINSON ; Dominique BERTONI ; Ruth BIDIOU CEPRIKA ; Xavier CLERVAUX ; Michel DUBOUILLE ; Hugues EDWIGE ; Patrick LECANTE 1^{er} vice-président ; Louis-Mike CALUMEY

Étaient présents en téléconférence (y compris salle de commissions) :

Guerline LOUIS ; Mikaël MANCEE ; Axel RINO ; Magali ROBO-CASSILDE ; Corinne SIGER ; Claude PLENET

Étaient absents excusés :

Monique AZER procuration à Monsieur Gilles ADELSON, 2^{ème} vice-président ; Raphaël RABORD, 4^{ème} vice-Président

Étaient absents :

Andrée BABOUL ; Roland LEANDRE ; Tineffa NAISSO ; Bernard PERDRIX ; David RICHE, 3^{ème} vice-Président ; Roger ARON, 5^{ème} vice-Président - Gabriel SERVILLE ; Georgette TJONATJOOI-MITH ; Sandra TROCHIMARA ; Kenny CHEN-TUNG ; Jean-Pierre ROUMILLAC ; Rodolphe SORPS ; Corine DIMANCHE ; Jocelyne PRUDENT ; Jean GANTY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Farah KHAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération n°105/2018/CACL du 12 juillet 2018 relative à la prise d'acte du transfert du Port du Larivot ;

Vu la délibération n°107/201/CACL du 12 juillet 2018 portant sur la prorogation de la validité des taxes d'usage en vigueur au port du Larivot ;

Entendu l'avis favorable de la Commission développement économique convoquée qui s'est tenue le mardi 04 août 2020 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau de la CACL légalement convoqué le lundi 12 octobre 2020 ;

Entendu le **Rapport N° 69/2020/CACL** relatif à l'attribution d'autorisations d'occupation temporaire pour les entreprises JNM MULTISERVICES, ISOCOOL 973, CRUSTAMER et GC COMPETENCES.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE à la Présidente, en sa qualité d'Autorité Portuaire du Larivot, de son **Rapport N° 69/2020/CACL** relatif à l'attribution d'autorisations d'occupation temporaire pour les entreprises **JNM MULTISERVICES, ISOCOOL 973, CRUSTAMER et GC COMPETENCE**.

VALIDE l'attribution d'autorisations d'occupation temporaire au profit des entreprises **JNM MULTISERVICES, ISOCOOL 973, CRUSTAMER et GC COMPETENCE**.

AUTORISE la Présidente à signer le contrat, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 14 octobre 2020

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINERA-HORTH